



## **MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Procédure adaptée- Marché sans formalités préalables  
Passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

---

### **REGLEMENT DE CONSULTATION (RC) Pièce 1**

---

#### **Objet de la consultation**

## **Etude sur le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la Communauté de Communes des Combes**

---

Date et heure limite de la remise des offres :  
**Lundi 27 novembre 2017 à 12h00**

Communauté de Communes des Combes  
Mairie - 24 Avenue du Pâtis  
70360 SCEY-SUR-SAÛNE et SAINT-ALBIN  
Tel : 03 84 92 72 12 – Fax : 03 84 92 73 56  
Courriel : [lescombes@wanadoo.fr](mailto:lescombes@wanadoo.fr) - Site internet : [www.cc-descombes.fr](http://www.cc-descombes.fr)

## 1. Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de communes des Combes  
Représentée par Mme Carmen FRIQUET, Présidente  
24 avenue des Pâtis  
70360 SCEY SUR SAÔNE  
Tel : 03.84.92.72.12  
Courriel : [lescombes@wanadoo.fr](mailto:lescombes@wanadoo.fr)

## 2. Objet de l'appel d'offres

L'objet de la mission confiée au titulaire est **la réalisation d'une étude sur le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » au sein de la Communauté de Communes des Combes (C3)** dans le cadre de la Loi NOTRe.

## 3. Conditions de l'appel d'offres

### **3.1 Etendue et modalités de la consultation**

La consultation est passée selon la procédure adaptée sous la forme d'un marché sans formalités préalables - (MAPA) conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

### **3.2 Dossier de consultation**

Les pièces constitutives du marché sont :

- pièce 1 : le présent Règlement de consultation (RC)
- pièce 2 : l'Acte d'engagement et annexes (AE)
- pièce 3 : le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- pièce 4 : le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- pièce 5 : la Décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

### **3.3 Décomposition en tranches et en lots**

Le marché n'est pas divisé en lots et ne comprend qu'une tranche ferme.

Celle-ci consiste en l'étude sur le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la Communauté de Communes des Combes.

### **3.4 Forme de l'attributaire**

Le marché sera conclu avec un prestataire individuel ou avec un groupement d'entreprises solidaire.

### **3.5 Sous-traitance**

La sous-traitance est possible sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le Maître d'Ouvrage. Un acte spécial (DC4) annexé à l'Acte d'Engagement devra être dûment complété.

### **3.6 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **3.7 Pièces écrites et graphiques**

Toutes les pièces du marché, écrites et/ou graphiques devront être rédigées ou traduites en français.

### **3.8 Mode de règlement du marché**

Les prestations, objet du présent marché, sont rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique en vigueur.

Le mode de règlement du marché est le virement administratif.

Les sommes dues par la collectivité seront payées dans un délai global de paiement, conformément aux articles 59 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 N°2015-899 et 110 à 121 du décret du 25 mars 2016 N°2016-360, de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de règlements équivalentes.

L'unité monétaire utilisée dans le cadre du marché est l'Euro.

### **3.9 Délai d'exécution**

Le délai global d'exécution de l'ensemble du marché est fixé au 5 de l'Acte d'Engagement et décomposé schématiquement au 4.3 du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### **3.10 Délai de validité des Offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres indiquée sur la page de garde du présent Règlement de la Consultation.

### **3.11 Modifications de détails au dossier de consultation**

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **4. Retrait des dossiers**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement en un seul exemplaire à chaque entreprise qui en fait la demande :

Communauté de Communes des Combes  
Mairie - 24 Avenue du Pâtis  
70360 SCEY-SUR-SAÔNE et SAINT-ALBIN  
Tel : 03 84 92 72 12 – Fax : 03 84 92 73 56  
Courriel : [lescombes@wanadoo.fr](mailto:lescombes@wanadoo.fr)

Conformément aux articles 43 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 N°2015-899 et 39 à 42 du décret du 25 mars 2016 N°2016-360, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation aux adresses suivantes : [www.cc-descombes.fr](http://www.cc-descombes.fr) et <http://www.e-marchespublics.com>.

Par souci de commodité et de rapidité, il est vivement conseillé d'utiliser la voie électronique pour se procurer les documents de la consultation.

## 5. Modalités de présentation des candidatures et des offres

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

➤ **Conformément aux articles 48 et 49 du décret du 25 mars 2016 N°2016-360, le candidat doit fournir :**

- Une lettre de candidature et habilitation ;
- Une déclaration du candidat ;
- Attestation d'assurance relative aux activités professionnelles exercées ;
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI 2) ;
- Certificat attestant que l'entreprise est en règle avec la législation de lutte contre le travail dissimulé (NOTI 1 /articles R.324-4 ou R.324.7 du code du travail) ;
- Document datant de moins de 3 mois mentionnant le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS, Registre du Commerce et des Sociétés (K ou K-bis), ou au RM, Répertoire des Métiers ou à une liste d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente, ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.

Ces trois derniers documents pourront être communiqués une fois le candidat retenu et avant signature du marché.

Pour retrouver les formulaires des marchés publics : <http://www.economie.gouv.fr/daj/accueil-daj>

➤ **Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat suivants :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'entreprise et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite de services de même nature que celle du marché ;
- Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Description de l'équipement technique, des mesures employées pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche ;
- Certificats de qualifications professionnelles ;
- Une liste des références récentes (moins de 5 ans) sur la réalisation d'études relatives au transfert de compétences « eau potable » et « assainissement ».

➤ **Pièces relatives à l'offre :**

- Acte d'Engagement (AE) daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché : le candidat devra indiquer dans l'Acte d'Engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra céder ou donner en nantissement. Cette dernière procédure ne pouvant se faire qu'après accord de la Maîtrise d'Ouvrage.
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) daté et signé ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) daté et signé ;
- Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) complétée et signée ;
- Note méthodologique, permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre du candidat.

Cette note devra renseigner notamment les points suivants :

- La méthodologie envisagée par le candidat pour le déroulement de la mission, précisément décrite et justifiée, présentation des modalités de travail de l'équipe ;
- Les compétences demandées (CV) de chaque membre de l'équipe affecté spécifiquement à la réalisation de chaque tranche, le rôle de chacun étant précisé (désignation obligatoire du directeur de l'étude), des personnes qui seront mobilisées notamment pour les différentes réunions ;
- La compréhension et la formulation des enjeux de l'étude ;
- Le planning d'exécution détaillé des études au regard de la méthodologie, en respectant les contraintes de délai, et en détaillant chaque phase, dans la limite du délai fixé à l'article 4 de l'acte d'engagement.

Toutes ces pièces devront être paraphées et signées par le candidat.

## 6. Jugement des candidatures et des offres

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères pondérés suivants:

✓ **Prix des prestations : 40%**

Après vérification du contenu des prix de chaque candidat, l'offre la moins-disante se verra attribuer le nombre de points maximal. Les autres offres seront notées proportionnellement aux écarts financiers par rapport à l'offre la moins-disante.

✓ **Valeur technique de l'offre : 60%**

- La composition et l'organisation de l'équipe dédiée à la réalisation de l'étude (25%)
- Note méthodologique de l'élaboration de l'étude (25%)
- Expérience sur des projets similaires (10%)

➔ **Audition**

La collectivité se réserve la possibilité d'auditionner les candidats. L'audition consistera à des explications et présentations de l'offre des candidats.

Les consultants présents à l'audition devront de préférence être les membres de l'équipe dédiée à la réalisation de l'étude.

### → Choix du prestataire

A l'issue de la procédure, le marché sera notifié.

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

## 7. Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres seront établies en euros.

Il est rappelé au candidat que l'offre doit être déposée:

**AVANT le 27 novembre 2017 à 12h00 dernier délai.**

Les offres peuvent être transmises par voie postale, ou remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde du présent règlement, sous peine d'être renvoyées à leurs auteurs.

Elles sont à adresser à l'adresse suivante:

---

Madame la Présidente

Communauté de Communes des Combes

Mairie - 24 Avenue du Pâtis

70360 SCEY-SUR-SAÔNE et SAINT-ALBIN

Avec la mention : *Etude sur le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement »- NE PAS OUVRIR*

---

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>.

Il est rappelé aux candidats qu'ils restent responsables de l'acheminement de leur offre et qu'aucune réclamation ne sera admise en cas de retard dû à la logistique (poste, etc...).

## 8. Renseignements complémentaires

Pour toute demande de renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique, vous pouvez vous adresser à :

Thomas BOUQUET, Agent de Développement

Tél : 03 84 92 72 12

Courriel : [t.bouquet.c3@gmail.com](mailto:t.bouquet.c3@gmail.com)